

Réduire quand même son propre salaire ? Des millions d'économies pour le parlement bruxellois

BRUZZ – JP – 04/05/2025

Traduction libre avec DeepL.com

<https://www.bruzz.be/actua/politiek/dan-toch-eigen-loon-snijden-miljoenenbesparing-brussels-parlement-op-tafel-2025-05>

Grâce à une combinaison de mesures, le Parlement bruxellois espère économiser environ 7 millions d'euros d'ici 2025, sur un budget total de 70 millions d'euros. Le document à ce sujet, discuté par le Bureau du Parlement bruxellois mercredi, n'a pas encore été approuvé, mais il a déjà fait l'objet d'une fuite à La Libre et a depuis été confirmé à BRUZZ.

Qu'est-ce qui a précédé ? Le parti Les Engagés avait proposé de diviser presque par deux la rémunération des députés bruxellois (environ 7.000 euros nets) tant que les négociations pour un gouvernement bruxellois resteraient bloquées.

Comme prévu, cette proposition a été rejetée par la majorité des députés mercredi. Seuls Les Engagés et le PVDA (PTB) ont soutenu la proposition.

Pourtant, la proposition a mis quelque chose en route. Entre-temps, en effet, une discussion beaucoup plus discrète sur les indemnités des députés bruxellois a lieu au sein du bureau du Parlement bruxellois. C'est ce qu'a confirmé à BRUZZ la vice-présidente Lotte Stoops (Groen), qui tient à souligner "que la fuite dans La Libre ne vient pas de Groen". Le postulat est simple : si des économies sont demandées à la société civile bruxelloise - et plus largement à la quasi-totalité des citoyens belges - il n'est pas logique que les députés eux-mêmes soient mis à l'écart. "Les Verts insistent depuis longtemps sur la transparence et la bonne gouvernance et se réjouissent que cette question soit désormais abordée", a déclaré M. Stoops.

Une note rédigée par l'équipe de Bertin Mampaka (MR), président du Parlement bruxellois, a été présentée au bureau. Cette note vise à "maîtriser les dépenses dans le contexte budgétaire actuel". La Libre Belgique a pu consulter la note.

La proposition concerne quatre organes bruxellois : le Parlement bruxellois, la FCC, le Parlement bruxellois francophone et la FCC. La proposition vise notamment à limiter les avantages et indemnités des députés, mais n'a pas été approuvée pour l'instant.

Crainte de retards

Bien qu'il n'y ait pas eu d'opposition franche mercredi, certains députés, en particulier au sein du PS et du MR, ont réagi tièdement à la proposition. Ils ont demandé un point de repère : une étude comparative des tarifs des autres parlements en Belgique.

"Il faut éviter que des règles arbitraires et des barèmes soient créés comme ça", a déclaré à *La Libre Belgique* un député qui a souhaité garder l'anonymat. "Certains craignent surtout de gagner moins que leurs collègues wallons", précise une autre source.

En coulisses, certains craignent que les retards et l'opposition ne finissent par faire disparaître discrètement la proposition de la table. En effet, la note remet en question un certain nombre d'avantages anciens qui font que les députés bruxellois sont actuellement traités plus favorablement que leurs collègues au niveau fédéral ou flamand.

5 % de salaire en moins

Que propose concrètement la note ? *La Libre Belgique* sait que l'une des propositions est de réduire de 5 % la rémunération des parlementaires. En l'absence de décision avant le 1er septembre, cette mesure prendrait effet automatiquement.

Le Parlement propose également de revoir le régime des pensions, à l'instar de la Chambre des représentants. Le paiement des cotisations au fonds de pension serait temporairement suspendu.

Restrictions concernant le président

Le président du Parlement bruxellois - actuellement Bertin Mampaka (MR) - et ses successeurs n'y échapperaient pas non plus. Ce mandat est actuellement la fonction politique la mieux rémunérée du pays (plus de 225.000 euros bruts par an).

Le personnel mis à la disposition des anciens présidents serait supprimé. L'utilisation d'une voiture de fonction avec chauffeur serait également supprimée. Des économies supplémentaires seraient recherchées dans les indemnités de téléphone. Les députés ne recevraient plus que 15 euros par mois pour leurs frais de téléphone.

Economiser 7 millions

La note propose également que l'allocation funéraire de plus de 18.000 euros ne soit désormais accordée qu'au partenaire survivant, au concubin ou à l'enfant à charge du député décédé.

Il y aurait également des coupes importantes dans le personnel et le fonctionnement. Par exemple, le budget du personnel devrait être réduit d'au moins 10 %. En outre, une réduction de 10 % des frais généraux de fonctionnement, à l'exclusion du personnel, est également proposée.

Grâce à cette combinaison de mesures, le Parlement de Bruxelles espère économiser environ 7 millions d'euros d'ici 2025, sur un budget total de 70 millions d'euros. Et ce, si le plan d'économies reçoit le feu vert.